

Citoyenneté pour tous Formation à l'Intégration Citoyenne

Charte

Préambule

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Aucune culture ne peut avoir plus d'importance qu'une autre.

Au sein de notre groupe citoyen, nous plaidons pour un respect des différentes cultures, des différentes croyances et religions des individus. Nous défendons une liberté d'expression forte et décomplexée. Nous soutenons les valeurs d'ouverture et d'écoute active. Nous luttons contre toute forme de discrimination et d'intolérance. Nous protégeons l'idée de caractère unique de l'individu dans une démarche de diversité et d'égalité.

Le bien-être collectif nécessite les contributions et les implications les plus diverses lors des formations-informations comme lors des activités parallèles. Les dispositions qui suivent constituent notre Charte.

Philosophie

- **Ecoute**

S'écouter, ne pas s'interrompre, dans la mesure du possible demander la parole

- **Liberté**

Etre libre de dire ce que l'on pense, sans aucune pression

- **Respect**

Respecter les différences de l'autre (sa culture, ses codes, ses valeurs, son genre, ses croyances, sa religion, sa philosophie, ses idées ...)

- **Egalité**

Nous sommes tous égaux face au règlement lors des formations – informations

- **Développement de la langue française**

Apprentissage de la langue en lien avec une pratique citoyenne

- **Acquisition de connaissances**

Apprendre le fonctionnement des institutions belges, le système politique et les lois, la culture et les traditions des membres de notre groupe ...

- **Communication et altérité**

Favoriser une communication entre les membres de notre groupe dans un esprit de diversité, de partage de connaissance et de bonne pratique

- **Participer, créer et produire**

Donner une suite à notre apprentissage lors des formations-informations citoyennes, produire un support qui retrace tout le processus

Organisation pratique

Article 1 - Respect des horaires

Article 2 - Avoir son matériel

Article 3 - Tenir son cours en ordre

Article 4 - Faire ses préparations

Article 5 - Ne pas utiliser son téléphone, sauf en cas d'urgence et avec l'accord des formateurs

Article 6 - Participer à la formation de manière assidue, sous peine de non délivrance de l'attestation citoyenneté

Article 7 - Ne pas quitter les activités sans prévenir